

Les indicateurs de valeur ajoutée des lycées 2020 dans l'académie de Montpellier

Depuis bientôt 30 ans, la DEPP publie les indicateurs de résultats des lycées (IVAL) établis à partir des données de la dernière session du baccalauréat (le taux de réussite au baccalauréat, le taux d'accès de la classe de seconde au baccalauréat pour l'enseignement professionnel et pour l'enseignement général et technologique, ainsi que le taux de mentions au baccalauréat) (encart n°1). Ces indicateurs permettent de mesurer le niveau de réussite des élèves au baccalauréat mais surtout la capacité de chaque établissement à accompagner ses élèves jusqu'au diplôme. Leur publication annuelle poursuit deux objectifs : d'une part de rendre compte des résultats du service public en diffusant des éléments d'appréciation de l'action propre de chaque lycée et d'autre part de fournir aux responsables d'établissement et aux enseignants des éléments de réflexion pour les aider à améliorer l'efficacité de leurs actions.

Pourquoi publier des indicateurs de résultats des lycées ?

Quand un lycée présente, ce que l'on appelle communément, « **de bons résultats** », est-ce parce qu'il a accueilli des élèves ayant potentiellement de meilleures chances de succès (élèves issus d'un environnement socio-économique plus favorable et dotés de bonnes méthodes de travail), ou bien est-ce que celui-ci a contribué à valoriser chez ses élèves les connaissances et les capacités qui permettent leur succès ?

Compte tenu de la diversité des approches possibles, les indicateurs IVAL ne doivent pas être interprétés comme un palmarès, ni un classement mais un outil destiné à éclairer les professionnels de l'éducation et les parents d'élèves sur les performances du système éducatif.

Les IVAL offrent des **points de vue complémentaires** sur les résultats des lycées et proposent une **appréciation relative** de l'apport des établissements.

Comment apprécier les apports d'un lycée et sa valeur ajoutée ?

La performance d'un établissement ne se mesure pas par ses résultats bruts au baccalauréat mais par ce qu'il a « ajouté » au niveau initial des élèves qu'il accueille. Le but poursuivi est donc d'essayer d'éliminer l'incidence des facteurs de réussite scolaire extérieurs au lycée pour ne conserver que ce qui relève de son action propre.

Une partie des facteurs de réussite est propre à l'élève. Les facteurs individuels extérieurs sont l'âge, l'origine sociale, le sexe et le niveau scolaire à l'entrée au lycée car ils permettent de mesurer ses chances d'accès et de réussite au baccalauréat.

L'autre partie des facteurs de réussite est liée à la structure de l'établissement dans lequel est scolarisé l'élève en termes de population accueillie. En moyenne, la réussite des élèves comparables est très sensible à la composition sociodémographique des lycées où ils sont scolarisés (âge, origine sociale et sexe des élèves).

Pour juger de l'efficacité d'un lycée, il faut donc comparer la réussite de chacun de ses élèves à celle des élèves comparables scolarisés dans des lycées comparables, en termes d'âge, d'origine sociale, de sexe et de niveau scolaire à l'entrée au lycée.

Une probabilité de réussite ou d'accès au baccalauréat est ainsi calculée pour chaque lycéen en tenant compte de ses caractéristiques et de celles de l'établissement dans lequel il est scolarisé. Le taux attendu de réussite ou d'accès au baccalauréat de l'ensemble du lycée en est déduit. Ces taux attendus ne constituent pas des objectifs, mais une valeur théorique de ce que serait le taux de réussite ou d'accès si les élèves étaient scolarisés dans un établissement ne contribuant ni plus ni moins à la réussite scolaire de ses élèves que la moyenne des établissements considérés.

Si l'écart entre le taux brut et le taux attendu (taux brut – taux attendu), appelé « valeur ajoutée », est positif, on peut penser que le lycée apporte plus aux élèves qu'il accueille que ce que ceux-ci auraient reçu s'ils avaient fréquenté un établissement situé dans la moyenne. Si l'écart est négatif, la présomption inverse prévaudra.

Une méthodologie affinée au cours des 5 dernières années

Après une première refonte en 2008, le calcul des indicateurs IVAL a été amélioré grâce à de nouvelles sources de données et une méthodologie qui a été affinée, avec notamment l'utilisation de l'indice de position sociale (IPS) pour mieux appréhender les caractéristiques sociales des élèves et la classification de l'offre de formation des lycées en 5 groupes pour mieux cerner les résultats.

- L'indicateur « proportion de bacheliers parmi les sortants », peu utilisé, a été remplacé par le « taux de mentions » en 2017.
- Le taux d'accès terminale-bac et sa valeur ajoutée complètent les indicateurs de taux d'accès en 2015.
- Des valeurs ajoutées sont maintenant disponibles pour chacun des dix domaines de spécialités de la voie professionnelle, au lieu de la seule distinction « services » et « production ».

- A partir de 2019, dans la filière générale et technologique, les cas d'élèves qui changent de lycée entre la seconde et la première pour suivre une série technologique ou une spécialité générale non proposée dans leur lycée d'origine sont désormais considérés comme des réussites (ou des succès) pour le lycée d'origine.

Si l'impact global de ces évolutions pour une académie est relativement faible, elles peuvent cependant engendrer des écarts non négligeables sur certains établissements en venant corriger des situations particulières en termes d'offre de formation ou de population accueillie.

En tout état de cause, toute comparaison avec des données antérieures sans tenir compte des évolutions de la méthode n'est pas opportune.

Les résultats de l'académie de Montpellier à la session 2020

L'analyse combinée des valeurs ajoutées du taux de réussite et du taux d'accès au baccalauréat apporte une bonne lisibilité du positionnement de l'ensemble des lycées de l'académie (figures[°]1, 3 et 4). Ces représentations permettent de visualiser les cinq familles dans lesquelles on répartit les établissements : les « performants », les « accompagnateurs », les « sélectifs », les « en deçà des attentes » et les « neutres » (encart n°2).

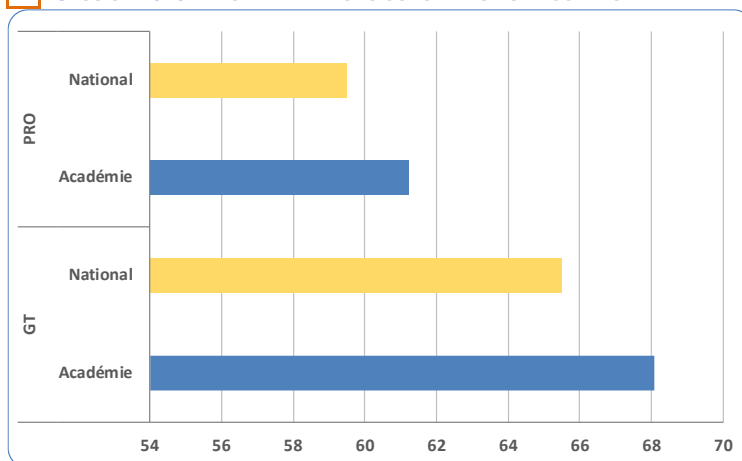
1 RÉPARTITION DES 5 FAMILLES AU NIVEAU ACADÉMIQUE ET NATIONAL – SESSION 2020

%	Bac général et technologique		Bac professionnel	
	académique	national	académique	national
Performants	4	8	12	17
Accompagnateurs	0	8	4	7
Sélectifs	13	11	19	11
En deçà des attentes	27	18	31	28
Neutres	56	55	34	36
Ensemble	100	100	100	100

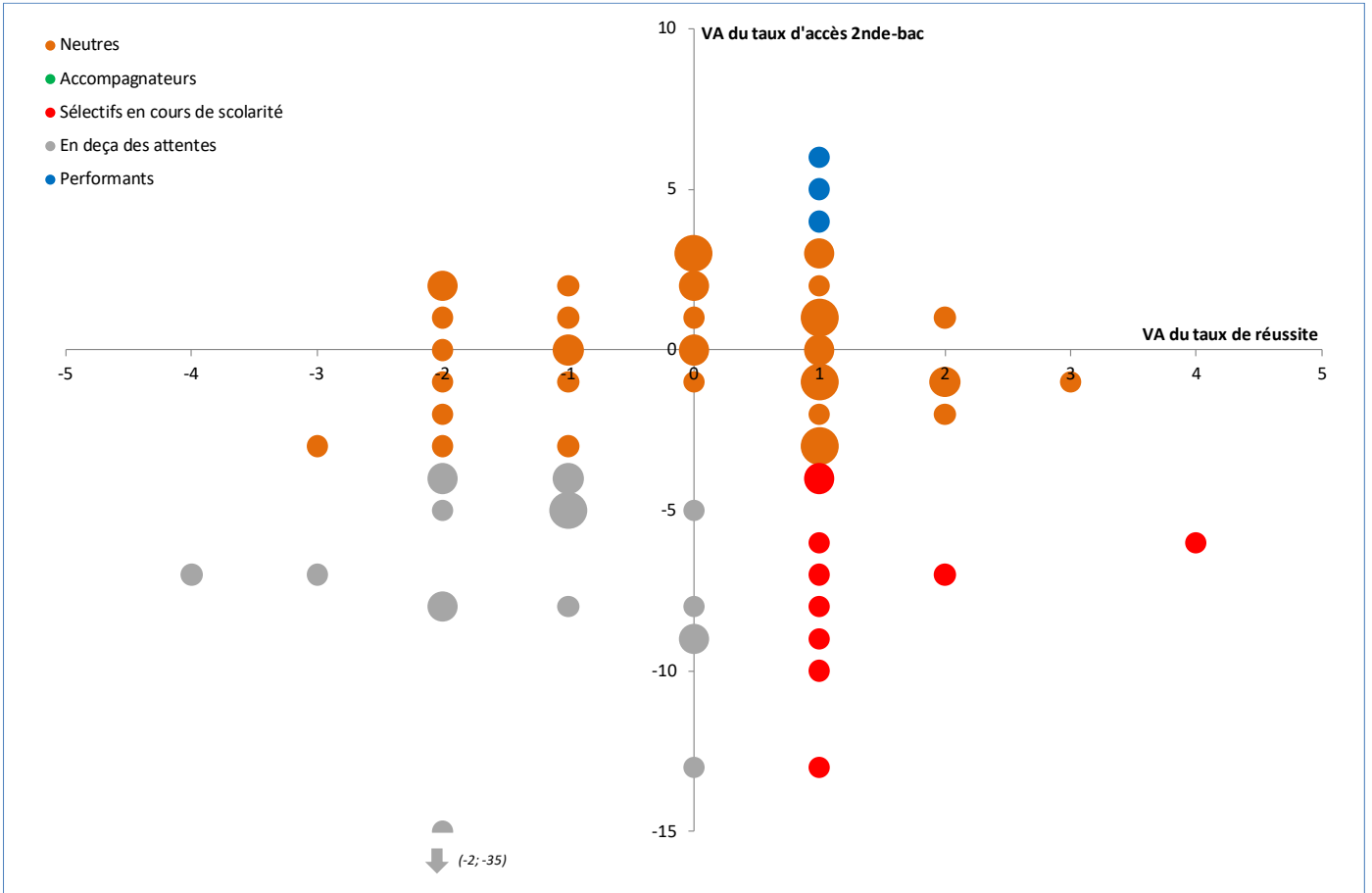
Au niveau des établissements « performants », l'académie en compte 4 % en lycée (contre 8 % au niveau national) et 12 % en lycée professionnel (contre 17 % au niveau national). Pour les « en deçà des attentes » la tendance s'inverse avec 27 % en lycée (contre 18 % au niveau national) et 31 % en lycée professionnel (contre 28 % au niveau national). Dans la plupart des cas, l'académie se situe très en dessous du niveau national et il lui reste encore des marges de progression.

Dans l'académie, les taux de mentions en baccalauréat général et technologique ainsi qu'en baccalauréat professionnel sont supérieurs à ceux observés dans l'ensemble national (figure 2). ■

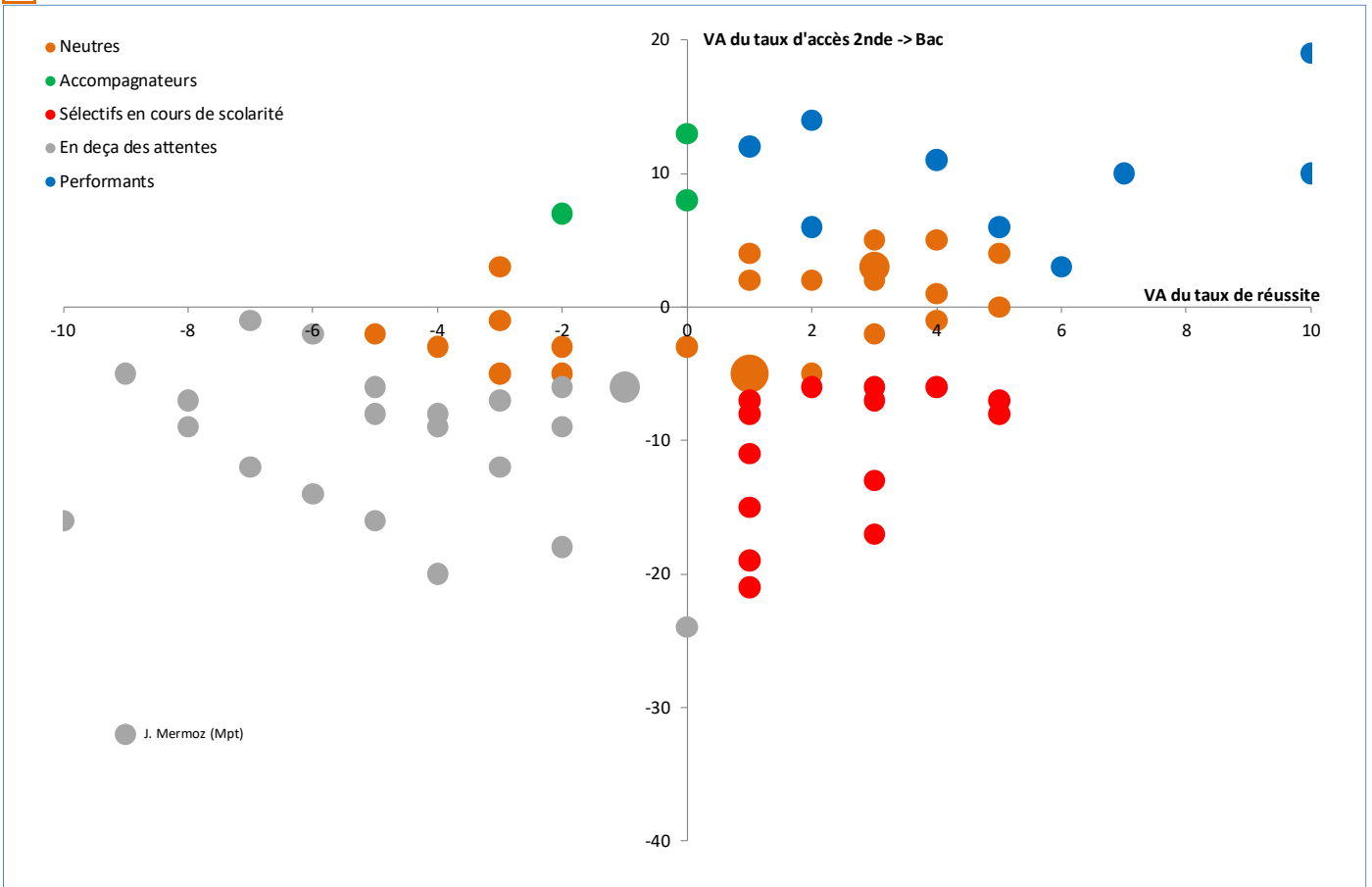
2 SESSION 2020 - TAUX DE MENTIONS CONSTATÉS AU BACCALAURÉAT



3 SESSIONS 2020 - LYCÉES GÉNÉRAUX ET TECHNOLOGIQUES : CROISEMENT DES VALEURS AJOUTÉES DES TAUX DE RÉUSSITE ET DES TAUX D'ACCÈS
SECONDE - BAC



4 SESSION 2020 - LYCÉES PROFESSIONNELS – CROISEMENT DES VALEURS AJOUTÉES DES TAUX DE RÉUSSITE ET DES TAUX D'ACCÈS SECONDE - BAC



Encart n° 1 : Les indicateurs de résultats des lycées

- **Le taux de réussite au baccalauréat**

Rapport entre le nombre d'élèves du lycée reçus au baccalauréat et le nombre d'élèves qui se sont présentés à l'examen.

- **Le taux d'accès au baccalauréat**

Cet indicateur évalue, pour un élève de seconde, la probabilité qu'il obtienne le baccalauréat à l'issue d'une scolarité entièrement effectuée dans le lycée, quel que soit le nombre d'années nécessaire. Il prend en compte l'ensemble de la scolarité et valorise le lycée si ses élèves sont susceptibles d'y effectuer une scolarité complète couronnée de succès, même si celle-ci comprend un ou plusieurs redoublements.

Le ministère fournit aussi le **taux d'accès de la première au baccalauréat**, qui permet de nuancer l'appréciation relative portée sur un lycée qui oriente une partie de ses élèves de voie générale et technologique vers la voie professionnelle à l'issue de la classe de seconde. **Le taux d'accès de la terminale au baccalauréat** permet d'apprécier si un lycée **garde ou non ses élèves qui échouent au baccalauréat**, et ainsi d'évaluer l'efficacité de la politique de redoublement qu'il pratique.

Seule l'analyse combinée de l'ensemble de ces indicateurs est à même de donner une image de la réalité complexe que constituent les résultats d'un établissement.

- **Le taux de mentions**

Part relative des élèves ayant obtenu une mention (assez bien, bien ou très bien) dans l'ensemble des élèves présents à l'examen.

Ce nouvel indicateur a été intégré dans les IVAL pour appréhender la capacité des lycées à 'tirer le meilleur de leurs élèves' et à les préparer en particulier à l'enseignement supérieur.

Encart n° 2 : Les cinq familles d'établissements au regard des indicateurs IVAL

Les « performants » apportent une plus-value en termes de réussite au Bac et une plus-value en termes de taux d'accès au bac : ils font réussir leurs élèves plus que la moyenne et ils les conservent jusqu'au bac dans l'établissement

Les « accompagnateurs » sont ceux qui réalisent une moins-value sur le taux de réussite et une plus-value sur le taux d'accès : ces établissements font réussir leurs élèves même si cela s'effectue en plus d'années.

Les « sélectifs » apportent une plus-value sur le taux de réussite mais une moins-value sur le taux d'accès : ils font plus réussir leurs élèves que la moyenne mais les conservent dans l'établissement moins que la moyenne.

Les « en deçà des attentes » réalisent une moins-value à la fois sur le taux de réussite et sur le taux d'accès au baccalauréat : ils font moins réussir leurs élèves que la moyenne et de plus ils ne les gardent pas dans l'établissement.

Les « neutres » sont dans des valeurs ajoutées moyennes qui ne permettent pas de les classer d'une façon statistiquement rigoureuse dans un des quatre groupes précédents.

Pour accéder au site de diffusion des indicateurs IVAL :

<http://www.education.gouv.fr/indicateurs-resultats-lycees>